

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires;  
A PARIS,  
A l'Office de Publicité Départementale et  
Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de  
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,  
Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 10 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
5 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.  
Départs de Saumur pour Tours.  
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.  
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements deman-  
dés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Dans notre numéro du 29 juillet, dit le *Pays*, nous annoncions, sur la foi d'une lettre de Francfort, que le comité directeur de l'association nationale venait de convoquer, par circulaire, tous les membres de l'association en assemblée générale pour le 23 août prochain à Cobourg.

Cette séance, on se le rappelle, aura pour objet d'adopter les résolutions les plus propres à amener l'unité de l'empire d'Allemagne, en réunissant tous les Etats de la confédération germanique sous le sceptre d'un empereur, élu par le suffrage universel et s'appuyant sur un parlement populaire.

Le *Journal de Francfort* nous apprend aujourd'hui que le *Nationalverein* a ouvert ses séances à Dantzig le 26 juillet. Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1<sup>o</sup> L'assemblée déclare : l'union de l'Allemagne est le but vers lequel tend le peuple allemand. Pour atteindre ce but, il faut que la direction militaire et diplomatique de l'Allemagne soit confiée à la Prusse, et qu'un parlement national allemand soit convoqué. Le moyen légal le plus simple d'arriver à cette fin consiste à choisir pour députés, dans les Etats isolés de l'Allemagne, des hommes dont les convictions politiques et le caractère soient une garantie de leur empressement à reconnaître l'urgence de cette tâche allemande et à en poursuivre énergiquement l'accomplissement ;

2<sup>o</sup> Considérant que la Prusse ne sera en état de remplir les devoirs qui lui incombent en vue de l'union de l'Allemagne qu'autant qu'elle sera transformée elle-même en un Etat constitutionnel offrant toute garantie à la liberté ;

Considérant, en outre, que l'obtention de ce but est rendue impossible par la composition actuelle de la chambre des seigneurs ;

Les membres du *Nationalverein* réunis à Dantzig déclarent que la transformation radicale de la chambre des seigneurs est la principale tâche que devront poursuivre, par tous les moyens constitutionnels, le gouvernement prussien, la chambre des députés et tout le peuple de Prusse.

La société nationale a également pris la résolution suivante :

L'assemblée, fermement convaincue qu'une marine capable de protéger les côtes allemandes et le commerce allemand forme une condition nécessaire de l'existence et de la puissance de la marine allemande, déclare qu'il est enfin temps de reprendre l'œuvre entreprise il y a dix ans aux applaudissements du peuple allemand et qui a été si honteusement abandonnée plus tard. L'assemblée croit qu'il est nécessaire dans ce but :

1<sup>o</sup> Qu'avant tout la Prusse donne l'exemple en développant énergiquement ses moyens maritimes ;

2<sup>o</sup> Que, sans entrer en négociation avec la diète de Francfort, la Prusse s'entende directement avec les Etats du littoral sur la création d'une flotte allemande commandée par la Prusse ;

3<sup>o</sup> Que le peuple allemand lui-même, afin de maintenir en éveil la pensée de ce grand but national, fasse des souscriptions volontaires pour la marine.

Nous apprenons que le gouvernement prussien a conclu avec Brème et Hombourg une convention pour la construction de canonnières à hélice. On assure que la convention est conclue pour 80 vaisseaux de différents tonnages dont la Prusse aurait le commandement. (*Pays.*)

On a démenti le bruit répandu par certains journaux d'un rapprochement entre la Russie et l'Autriche. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une lettre de Saint-Petersbourg citée par l'*Opinion nationale* :

« Après la messe au palais de Peterhoff, l'empereur s'est approché du prince Gortschakoff, et lui a adressé les paroles suivantes de manière à être entendu de son brillant auditoire :

« — J'ai été surpris, cher prince, d'apprendre par les journaux l'alliance de la Russie avec l'Autriche, ainsi que votre retraite du ministère des affaires étrangères : vous auriez dû m'apprendre cela plus tôt... »

« — Sire, c'est un ballon d'essai, répondit le prince Gortschakoff en s'inclinant.

« — Oui, un ballon qui a crevé, une tentative avortée ! » répliqua l'empereur. »

Une dépêche particulière de Vienne, que nous

accueillons sous toutes réserves, annonce que le gouvernement de S. M. François-Joseph serait à la veille de s'entendre avec Rome pour apporter de notables changements au concordat. (*Pays.*)

Nous n'avons aujourd'hui qu'une seule dépêche d'Italie ; elle nous donne les noms de deux officiers dont l'arrestation semblerait avoir dû nous être annoncée ; nous n'avons eu aucun renseignement à cet égard.

Les événements de Naples ont eu leur contre-coup dans les Marches et dans l'Ombrie où la conscription, appliquée pour la première fois, soulève le mécontentement des paysans et est habilement exploitée par les menées réactionnaires. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les excursions de quelques réfractaires ne sauraient avoir la même importance que les événements de Naples.

La revue de la garde nationale passée par le général Cialdini à Naples a été des plus nombreuses et des plus brillantes. Le général a été accueilli avec enthousiasme.

Le mouvement insurrectionnel existe toujours dans les Calabres ; mais nos informations particulières nous permettent d'assurer qu'il ne doit inspirer aucune crainte au point de vue de la stabilité générale des affaires et des institutions. (*Pays.*)

Les officiers pontificaux arrêtés à Naples sont MM. de Quatrebarbes et le colonel Devillani ; l'abbé Quais a été également arrêté.

Une dépêche du général Cialdini au gouvernement de Turin est ainsi conçue :

Dans les trois derniers jours, la réaction a tenté un mouvement combiné et simultané dans plusieurs provinces. On a battu partout les insurgés dans la terre de Bari ; dans celle d'Otrante, dans la Basilicate et dans le Gargano (Capitanate). Les morts sont nombreux, nos pertes sont insignifiantes ; le moral de la garde nationale est relevé.

Ce sont des gardes nationaux qui ont soutenu les plus rudes engagements. On a repoussé une tentative d'invasion à Sora, frontière romaine. Nous avons arrêté M. de Quatrebarbes, ainsi que deux autres personnes qui étaient à Naples depuis quelques jours. J'ai jugé convenable de les faire partir.

FEUILLETON

LA SERVANTE DE M. MAILLARD.

SIMPLE RÉCIT.

(Suite et fin.)

Marie aimait Paul, et elle n'osait pas se l'avouer à elle-même.

Et qui la blâmera, la pauvre enfant !

Paul était le seul jeune homme qu'elle vit.

Paul était le seul jeune homme qui lui témoignât de l'intérêt.

Paul était le fils d'une femme qui se montrait pour elle, pauvre servante, bonne, affectueuse et tendre.

Elle était chaque jour témoin de l'affection profonde des parents pour ce fils chéri et si digne de l'être.

Elle avait pu apprécier ses qualités, elle s'était peu à peu habituée à l'aimer à force de le voir aimer par les autres.

Elle l'aimait quand il était riche ; elle l'aima davantage quand il fut presque pauvre.

Mais elle l'aima discrètement, sans le laisser voir.

Elle l'aima de tout son cœur, mais elle l'aima sans es-

poir. Et, pendant un an, elle vécut de cet amour chaste et pur, sans que personne le devinât.

Ce n'était pas une passion ardente, irritable et jalouse ; c'était une affection profonde, tendre, douce, sans élans foudroyants, mais immuable.

Et Paul ?

Paul avait fait comme son père : il avait commencé par respecter, puis par estimer la sympathique jeune fille. Il s'était ensuite, toujours comme son père et comme sa mère, habitué à ne pas la considérer comme une servante. Sa mère la traitait presque comme son égale ; son père la traitait presque comme sa fille ; il la considéra à son tour à peu près comme sa sœur. Puis, aux heures des chagrins, éclata son dévouement pour la maison ; et alors Paul s'aperçut qu'il aimait, mais autrement qu'on aime une sœur.

Pendant six mois, n'osant pas en faire l'aveu à sa mère, il garda son secret ; mais enfin, encouragé par l'affection toujours croissante de celle-ci pour la jeune fille, il se décida.

Si habile qu'elle était, M<sup>me</sup> Maillard n'avait rien deviné, et M. Maillard encore moins. Leur surprise fut grande autant que le cas était épineux.

— Ton cœur a bien choisi, mon cher fils, dit M<sup>me</sup> Maillard, mais ta raison n'a pas été consultée... Par ses

vertus, par son dévouement, ma chère Marie est digne de ton amour... mais que ferez-vous !... Elle n'a rien, la chère petite ; les enfants viendront et avec eux la gêne, la misère... Elle et toi serez malheureux, nous le seront tous... Et d'ailleurs l'aime-t-elle ?

Paul baissa la tête, il ignorait le secret de Marie.

— Je ne sais encore si elle m'aime, répondit le jeune homme ; mais ce dont je suis certain, c'est que si je ne l'épouse pas, je serai malheureux.

Il y avait tant de conviction, tant de sincérité dans ces paroles, que M<sup>me</sup> Maillard fut convaincue ; quant à son mari, il était tout joyeux, et se voyait déjà grand-père.

— S'il en est ainsi, reprit M<sup>me</sup> Maillard, il faut agir... Allez-vous-en tous les deux, je vais voir Marie.

Reduits à se loger au meilleur marché possible, M. et M<sup>me</sup> Maillard habitaient un de ces appartements parisiens dont les pièces exigües ne sont séparées que par des cloisons si minces que, pour peu qu'on élève la voix, on entend parfaitement d'une pièce ce qui se dit dans l'autre.

Or, Marie cousait dans la salle à manger quand Paul était entré chez sa mère. Elle avait reconnu son pas, et, sans autre motif que celui d'entendre sa voix, elle avait prêté l'oreille.

Les soldats débandés se présentent par centaines. Deux jours de bonne chance et la situation est à nous. — Havas.

Le *Czas de Cracovie*, du 1<sup>er</sup> août, annonce que la lieutenante générale du royaume de Pologne sera dissoute. Le général Lambert, en sa qualité de gouverneur général, se chargerait du département de l'intérieur; le général Liprandi serait investi du commandement supérieur de l'armée du royaume, et le comte Wielopolski de la présidence du conseil d'Etat.

On a défendu de célébrer désormais à Varsovie des fêtes funéraires en l'honneur du prince Adam Czartorisky. — Havas.

D'après une dépêche de Madrid, du 31 juillet, l'anarchie et le désordre régnaient au Maroc. Les Kabyles de Vadras ont assassiné six riches voyageurs israélites maures.

Ces crimes sont restés impunis. — Havas.

Les dernières nouvelles reçues de Beyrouth donnent lieu de penser, contrairement à ce qui a été dit il y a peu de temps, que les flottes anglaise et française passeront l'hiver sur les côtes de Syrie.

Ces nouvelles annoncent que la nomination de Daoud efendi n'aurait été accueillie avec une entière satisfaction, ni par les Druses ni par les Maronites. Les populations du Liban auraient même déjà manifesté, à ce sujet, leur mécontentement de façon à faire comprendre que la présence des deux flottes serait nécessaire pour empêcher le retour d'événements pareils à ceux du mois d'août 1860.

Nous croyons que ces craintes sont très-exagérées, et nous sommes persuadés que l'énergique intervention de Foad pacha suffirait, au besoin, pour réprimer toute tentative de désordre. (Pays.)

Un journal, qui paraît dans l'archipel du Grand-Océan équinoxial, nous apprend que par un traité solennellement conclu, le roi Tokomban et tous les petits chefs des îles Viti ont cédé leur archipel à l'Angleterre. C'est le consul anglais Pritchard, fils du célèbre missionnaire, qui en est maintenant le gouverneur. On pense qu'il choisira pour sa capitale la ville de Reva. (Idem.)

#### FAITS DIVERS.

On dit, mais nous ne garantissons pas l'authenticité de cette nouvelle, qu'après le voyage de S. M. le roi de Prusse en France, l'Empereur irait rendre sa visite au roi Guillaume I<sup>er</sup>, à son château de Brahl, près Cologne.

Une lettre de Lisbonne annonce que le prince et la princesse Napoléon se sont embarqués pour le Canada, après un court séjour dans la capitale du Portugal. La princesse Clotilde a reçu du roi le grand cordon de l'ordre de S. inte-Isabelle.

Un Américain, M. Lasso Chondor, de New-York, a imaginé, raconte la *Presse*, un procédé d'éclairage très-curieux, puisqu'il ne tend rien moins qu'à supprimer les corbeaux, les fourneaux, les cheminées et même le feu qui servent à confectionner le gaz d'éclairage ordinaire et à remplacer tout cela par un appareil d'une excessive simplicité, puisqu'il se réduit à un vase contenant un liquide

facilement vaporisable, un mélange pur d'huile de naphle et d'essence de thérébenthine; ce liquide est fortement agité par une roue à ailes courbes qui tourne horizontalement dans l'intérieur d'un vase qui est entièrement clos; deux tuyaux y aboutissent, l'un pour l'air atmosphérique que l'on y introduit de force, l'autre pour laisser et conduire au brûleur l'air chargé de vapeurs d'hydrocarbone.

Le niveau est maintenu constant dans le vase par l'un quelconque des procédés que l'on met habituellement en usage.

Voilà tout l'appareil; il a été expérimenté devant les membres de la Société d'encouragement. L'appareil avait été disposé pour fonctionner pendant toute la séance; dix becs, de formes et de grandeurs différentes, avaient été disposés pour permettre de varier les essais et de juger complètement les résultats obtenus. L'appareil a fourni du gaz avec une parfaite régularité; les 40 litres de liquide qu'il contenait auraient pu produire jusqu'à 250 mètres cubes de gaz et suffire à l'alimentation de vingt-cinq becs ordinaires.

Ainsi préparé, le gaz Chandor n'a nul besoin d'épuration, de lavage; il ne porte avec lui aucune mauvaise odeur; il ne laisse dans les tuyaux de conduite aucun dépôt; tout cela est la conséquence de sa composition, puisqu'il est obtenu simplement par le passage d'un certain volume d'air dans un liquide vaporisable; il contient 90 à 95 p. 100 d'air atmosphérique et 10 à 5 p. 100 d'hydrocarbone en vapeur.

Du choix des liquides vaporisables dépendra uniquement le prix de revient du gaz; et ces liquides, qui se trouvent déjà en assez grand nombre dans l'industrie, vont se multiplier et se fabriquer à meilleur compte, du jour où une aussi heureuse application sera mise en pratique. Si les hydrocarbures volatils à la température ordinaire ne se trouvent pas en assez grand nombre dans les conditions voulues pour fabriquer le gaz Chandor à bon marché, on trouvera des carbures plus denses et moins chers que l'on pourra vaporiser en les faisant traverser par l'air porté à une température plus ou moins élevée.

M. A. Serre, banquier à Paris, rue d'Amsterdam, n° 3, achète les coupons et les titres cotés et non cotés, anciens et nouveaux, de la Rente d'Espagne. (338)

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les distributions des prix vont commencer la semaine prochaine dans nos établissements d'instruction. Lundi cette cérémonie aura lieu au pensionnat de Nantilly, chez M. Coulou, et jeudi 8, au Collège, sous la présidence de M. O'Neill de Tyrone, sous-préfet.

Les obligations trentenaires du Trésor seront liquidées à partir de lundi 5 courant. Les souscripteurs de l'arrondissement de Saumur sont invités à se présenter à la recette particulière de Saumur, de dix heures à trois heures.

MM. les préfets de Maine-et-Loire, de la Vendée, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, du Finistère, et d'Ille-et-Vilaine se sont réunis lundi à Nantes en conférence, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat préfet de la Loire-Inférieure.

Sur la liste des éleveurs du département de Maine-et-Loire qui ont été signalés comme donnant les meilleurs soins aux juments de l'Etat qui leur ont été vendues pour la reproduction, nous trouvons plusieurs noms de notre pays :

MM. du Bault, du Condray, Cherreau, à Saint-Lambert-des-Lévéés.

Sur la liste des cultivateurs qui se sont signalés comme donnant les meilleurs soins aux chevaux de l'Etat qui leur ont été confiés à titre de dépôt. On rencontre les noms de :

M. Haran à Saint-Clément, et de M. Forest, curé de Brossay.

Le 23 juillet, à la foire de Montreuil-Bellay, un porte-monnaie contenant une somme assez forte en or a été perdu sur la place du Marché. Immédiatement déposé chez le commissaire de police, il n'a pas encore été réclamé; voilà certes un fait assez rare pour que nous le signalions à l'attention de celui à qui pareil accident a pu arriver.

Le 25 juillet, le premier étage et le grenier d'une maison sise à Beaufort, rue des Quatre-Oeufs, se sont tout à coup affaissés sur le rez-de chaussée dont le plancher a résisté. Par un hasard providentiel, personne, ni dans la rue, ni dans la maison, n'a été blessé. Cet accident est dû à l'état de vétusté de la maison que le propriétaire se proposait depuis longtemps de faire rebâtir.

Un récent arrêt de première chambre de la cour impériale de Paris a résolu une question d'un grand intérêt pour tous les propriétaires de terres traversées souvent, pour les besoins de la petite culture, par des chemins dont l'origine est inconnue, et qui existent en fait sans qu'on puisse les justifier en droit.

Il a décidé que les chemins qui traversent des propriétés privées et ne servent pas de village à village ou d'habitation, ne sont que des chemins ruraux ou d'exploitation que le propriétaire avait droit de supprimer; que la commune qui en jouissait depuis un temps immémorial ne pouvait s'en prétendre propriétaire, quand même le maire les aurait depuis plus de trente ans classés parmi les chemins ruraux de la commune et qu'un arrêté du préfet les y aurait maintenus sous la même désignation.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.

A MM. les propriétaires, agriculteurs, viticulteurs et horticulteurs de Maine-et-Loire.

Messieurs,

La Société impériale d'agriculture, sciences et arts, dans sa séance mensuelle du 26 juin 1861, a nommé une commission spéciale, composée de : MM. Bontton-Lévêque, président; docteur Hupault de la Peltrie, secrétaire; Allain-Targé père; Audusson aîné; l'abbé de Beaumont; Courtiller aîné; Courtiller jeune; Fairé; docteur Farge; Guillory aîné; Leroy, André; de Mieuille, Joseph; Millet; comte de Quatrebarbes; Sorin; Tavernier, Louis; Texloris, chargée de provoquer l'appel, la réunion et la centralisation de nos principaux produits agricoles, appelés à figurer à l'Exposition universelle de Londres en 1862. Elle a décidé de plus, et d'après les motifs qui ont l'avantage de s'être rencon-

Aux premiers mots, elle tressaillit; c'était d'elle qu'il parlait. Elle écouta alors avec une attention fiévreuse, et elle entendit tout au long l'aveu du jeune homme.

Son premier mouvement, sa première pensée fut de s'écrier: et moi aussi je vous aime! Mais sa raison et sa pudeur l'arrêtèrent. Elle continua d'écouter. Elle surprit les éloges que lui donnait la mère de Paul, mais aussi elle entendit ses sages observations.

Elle a raison, se dit-elle; il serait malheureux... et pourtant je l'aime bien!... Cruelle destinée que la mienne, le bonheur est près de moi, je n'ai qu'à le saisir et je dois le laisser s'échapper!... D'ailleurs, qui sait s'il ne se repentirait pas plus tard d'avoir épousé sa servante?... Qui sait encore si le monde ne verrait pas dans ma conduite un odieux calcul?... Merci, chère maîtresse, continua-t-elle, en envoyant à M<sup>me</sup> Maillard des baisers à travers la cloison; merci, mon cher maître, merci, mon Paul bien-aimé... Dieu me donnera le courage et la force de faire mon devoir.

Paul et son père sortirent, et ce fut ce dernier qui la pria de passer chez sa femme.

Ma fille, dit-il, en appuyant sur ce mot; ma fille, ma femme te demande. Elle a à te consulter sur une affaire importante...

Et il lui tapa sur la joue d'une façon amicale.

— Mon enfant, dit M<sup>me</sup> Maillard, tu sais si je t'aime! tu sais combien j'apprécie ton dévouement; tu es ici comme une autre enfant de la maison; la sœur de Paul ne serait pas mieux traitée que toi. Tu dois donc avoir une entière confiance en moi...

Marie écoutait silencieuse et attendrie.

M<sup>me</sup> Maillard continua.

— Te voilà en âge de te marier... Tu es jeune, belle et sage... Marie l'interrompit.

— Madame, je ne songe pas à me marier...

— Mais nous y pensons pour toi.

— Vous, chère maîtresse.

— Appelle-moi ta mère... Oui, nous connaissons un honnête garçon qui t'aime de tout son cœur.

— Merci, cent fois merci... Il faudrait d'abord vous quitter...

— Mais s'il ne fallait pas me quitter?

Le cœur de la jeune fille battait avec violence.

— Si le mari que nous te destinons?...

— Eût-il toutes les qualités, je le refuse...

— Si ce mari était mon...? — Quel qu'il soit, chère mère, puisque vous me permettez de vous donner ce nom, je le refuse... dit-elle, en interrompant de nouveau avec une précipitation sin-

gulière; et, elle ajouta en fondant en larmes et d'une voix étranglée:

— Quand même il ressemblerait à M. Paul!...

— Allons! n'y pensons plus, dit tristement M<sup>me</sup> Maillard qui ne comprenait rien à ce refus si étrangement formulé. Mais tu as la fièvre, chère petite... va te reposer.

Marie tremblait, en effet, et, cédant aux instances de sa maîtresse, qui s'installa auprès d'elle, elle se mit au lit.

Une demi-heure après, Paul et son père rentraient.

— Eh bien? dit le jeune homme.

— Eh bien, mon cher enfant, Marie ne veut pas se marier. Notre entretien l'a tellement émue qu'elle est au lit avec la fièvre.

Paul se retira tout consterné; et M. Maillard tout mécontent contre cette petite sotte qui avait le mauvais goût de refuser son fils! son Paul!...

Marie était si agitée que M<sup>me</sup> Maillard voulut passer la nuit près d'elle; et, pendant cette veillée, la digne femme réfléchit aux singulières répugnances de la jeune fille pour le mariage.

— Bien sûr, se disait-elle, cette enfant me cache quelque chose.

En ce moment, le nom de Paul s'échappa des lèvres de la jeune fille endormie.

trés avec ceux formulés par la Commission impériale, ainsi qu'avec la circulaire de M. le ministre de l'agriculture, qu'une telle exhibition devait être collective et départementale, au lieu d'être individuelle ou isolée.

M. le ministre de l'agriculture vient en outre de décider, par l'organe de la Commission impériale, qu'une exposition agricole provisoire serait ouverte à Paris, devancerait de quatre mois l'époque fixée pour celle des produits industriels, et aurait lieu du 20 octobre au 10 novembre; que tous les produits agricoles seraient conduits à destination en toutes franchises et garanties jusqu'au Palais de l'Industrie à Londres; que là ils seraient reçus, classés, placés, entretenus et surveillés aux frais de l'Etat et sous la direction immédiate et personnelle d'agents officiels, dépendant soit de la Commission, soit du ministère. Enfin, M. le ministre a l'intention, après l'Exposition dont il s'agit, de créer à Paris, dans le Palais actuel de notre Industrie nationale, une exposition agricole permanente; destinée à constater, pour ainsi dire à chaque instant, soit les progrès, soit les vicissitudes théoriques et pratiques de tout ce qui touche de près ou de loin aux grandes et providentielles lois de la production.

C'est donc pour répondre à une sollicitude aussi prévoyante qu'éclairée que nous vous invitons ici, Messieurs et chers concitoyens, à nous faire connaître immédiatement ceux de vos produits d'élite dont nous avons été si souvent à même d'apprécier les remarquables échantillons. Nous espérons que vous serez encore, et aujourd'hui plus que jamais, disposés à faire de semblables envois à l'Exposition universelle de Londres, sous nos auspices et par notre entremise. Déjà, pour atteindre ce but, nous avons réclamé un emplacement suffisant. Du reste, tout ceci doit se borner à un engagement mutuel entre vous et nous, quant à la nature, à l'espèce et à la quantité des produits; la date des envois se trouvant fixée, pour les produits agricoles proprement dits, au mois de septembre prochain, et, pour les vins, vers le mois de janvier ou février au plus tard.

Vous avez pu voir dans les journaux l'immense nomenclature des objets demandés par la Commission impériale. Pour nous, Messieurs, nous croyons devoir vous prévenir que les principaux produits sur lesquels nous appelons surtout votre attention sont les suivants: 1° Les céréales, grains et graines de toutes sortes; 2° les plantes et produits textiles, bruts ou préparés à la ferme (filasses marchandes); 3° les plantes et graines oléagineuses; 4° les plantes fourragères et comestibles de longue et facile conservation, telles que pommes de terre, topinambours, navets, betteraves, carottes, etc.; 5° les vins, cidres, poires, vinaigres, eaux-de-vie, alcools et spiritueux divers; 6° les raisins, fruits à pépins, à noyaux, à coques ou écorces dures, tendres ou rugueuses; 7° cartes, plans et dessins géographiques, géologiques ou spéciaux, relatifs à nos différents produits animaux, végétaux ou minéraux; 8° produits géologiques ou minéralogiques du sol, natifs, ou fabriqués, tels que charbons de terre, marbre, chaux, amendements et engrais divers, etc.; 9° vers à soie, soies, miel, etc. Quant aux quantités à envoyer, elles doivent être, pour les céréales de dix litres de chaque variété, pour les vins de trois bouteilles de chaque crû et de chaque année, pour les laines une toison entière soigneusement emballée.

Pour chacun des produits on devra indiquer le nom du producteur, la nature, l'espèce et la quantité, ainsi que le lieu et l'année de la production. Adresser franco:

1° Les lettres à M. le président de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, rue du faubourg Bressigny, 124.

2° Les produits à la commission de l'Exposition, au local de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, boulevard des Lices.

Angers, le 27 juillet 1861.

Les membres de la Commission de l'Exposition.

Pour copie conforme:

Le Secrétaire, D<sup>r</sup> HUNAUT DE LA PELTRIE.

VILLE DE SAUMUR.

### FÊTE DU 15 AOUT.

Nous, Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps Législatif; Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale;

Considérant, en outre, que cette solennité a été, de tout temps, la fête de la ville de Saumur;

Avons arrêté les dispositions suivantes:

Art. 1<sup>er</sup>. — Un *Te Deum*, auquel seront conviées les autorités civiles et militaires, sera chanté dans l'église Saint Pierre.

Art. 2. — Des jeux de toutes sortes, mis à la disposition du public, seront établis, ainsi que des danses, sur l'emplacement de l'ancienne Promenade, depuis 8 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.

Art. 3. — A 4 heures, un mâit de cocagne horizontal sera établi sur la place de l'Hôtel-de-Ville, avec des prix de toutes sortes, graduellement placés.

Art. 4. — Les personnes qui voudront concourir pour le mâit de cocagne devront se faire inscrire la veille ou dans la matinée du 15 août, jusqu'à midi, au bureau de M. le Commissaire de police.

Art. 5. — Un feu d'artifice, à coups de feux très-variés, et terminé par un bouquet, sera tiré à 8 heures du soir, sur le quai de Limoges.

Art. 6. — Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux tricolores et à illuminer dans la soirée.

Les bâtiments et édifices publics seront aussi illuminés.

Art. 7. — Le commissaire et les agents de police sont chargés, en ce qui les concerne, de surveiller l'exécution des présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1<sup>er</sup> juillet 1861.

Le Maire, LOUVET.

Vu et approuvé:

Le Sous-Prefet, V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

### TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 2 août 1861, le prix du kilogramme de viande, première qualité, est fixé comme suit:

Bœuf ou vache. . . . .	1 fr. 20 c.
Veau. . . . .	1 10
Mouton. . . . .	1 45

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le correspondant de Rome, à la date du 30 juillet, annonce que les ministres ne se contentent pas d'un

démenti officiel, et veulent poursuivre M. Solar devant les tribunaux français.

La police française a arrêté Merenda et Giorgi à raison de fait de complicité dans les mouvements napolitains.

La gendarmerie pontificale a arrêté une bande de Napolitains qui allaient passer la frontière et elle a fait des perquisitions à Rome.

Naples, 30 juillet. Les journaux annoncent des arrestations, dans les Calabres, d'officiers et soldats bourbonniens; les premiers ont été mis en jugement, les seconds ont été déportés aux îles.

La garde nationale de Valle Roseudo doit passer en jugement pour avoir livré ses armes.

De fortes bandes se concentrent autour de Santangelo, d'autres ont donné l'assaut à Gioja; elles ont été repoussées avec une perte de 80 hommes par la garde nationale et la troupe. Cette victoire a été fêtée à Bari.

Le gouverneur de Naples a donné sa démission. — Havas.

### AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRA

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS.

Ouvre des COMPTES COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (633)

### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

L'émission de l'emprunt italien continue à préoccuper vivement la Bourse, qui s'y intéresse presque autant qu'il s'agissait d'un emprunt national. Ce nouveau fonds trouvera certainement un excellent accueil sur notre marché, où les affaires en fonds piémontais ont pris depuis quelque temps beaucoup d'extension.

Pendant toute cette semaine on a vendu du 5 0/0 piémontais, dans l'espoir de le remplacer par le nouvel emprunt émis à un taux plus avantageux, et le résultat de ces arbitrages a été de faire descendre la rente piémontaise de 73-45 à 71. Quoi qu'il en soit, le 5 0/0 italien émis à 70 fr. correspond, c'est-à-dire, produisant un revenu de plus de 7 0/0, attirera certainement les capitaux, et l'on s'explique dès à présent l'empressement avec lequel les souscriptions particulières ont afflué à Turin.

En dehors des préoccupations que nous venons de signaler, le marché a montré des tendances excellentes plutôt encore sur les chemins de fer que sur la rente. Le 3 0/0 a oscillé constamment de 67-60 à 67-80, il est resté en suspens entre les cours de 67-50 et de 68 fr., qui sont depuis longtemps les limites extrêmes de ses mouvements. Il tend depuis plusieurs jours à se fixer plus près de 68 fr., et comme toutes les valeurs se sont très-sensiblement améliorées, il est probable que la rente ne tardera pas à s'établir à un cours qui serait encore au-dessous de ce que la situation permet d'espérer.

Les chemins de fer sont très-fermes. Les cours sont restés stationnaires pendant les premiers jours de la semaine; mais une recrudescence s'est mani-

Cette circonstance frappa M<sup>me</sup> Maillard et lui donna des doutes sur la nature des sentiments de Marie pour son fils... Ces doutes devinrent des certitudes, quand elle l'entendit prononcer à diverses reprises ce nom cheri en l'accompagnant de tendres épithètes.

Son sommeil trahissait l'innocente enfant.

— Elle l'aime, et elle le refuse, disait-elle le matin à son mari; mais pourquoi?

Tout à coup une idée illumina le cerveau du brave quincaillier.

— Va dans la salle à manger, dit-il à sa femme étonnée...

— Pour quoi faire?

— Va toujours, pour une fois, fais ma volonté, ajouta-t-il en souriant malicieusement, va et écoute.

Quand il fut seul, M. Maillard parla haut, il répéta les paroles que sa femme avait prononcées sur la position précaire d'un mariage avec Marie mettrait son fils.

Il n'avait pas fini que sa femme revint précipitamment.

— Est-ce qu'elle était dans la salle à manger quand vous êtes sortis hier? dit-elle.

— Elle y était... et comme tu as entendu...

— Elle a aussi entendu mes observations... Cœur d'or!

— Mais que faire à présent?...

— Laisser à Paul le soin de plaider sa cause... La femme aimée, la femme qui aime ne sait pas résister aux prières du préféré. Seulement, attendons.

Huit jours se passèrent, Paul n'osait pas agir; sa mère le railait.

— Voyons, lui dit-elle un jour, faut-il que je m'en mêle encore?...

En ce moment la sonnette retentit. On ne recevait pas souvent de visites chez M. Maillard depuis sa ruine; aussi ce coup de sonnette fit-il événement.

Marie courut ouvrir.

C'était le concierge; il apportait une lettre pour Marie.

Elle rentra auprès de sa maîtresse avant de l'ouvrir. La lettre était cachetée en noir.

Elle l'ouvrit en tremblant.

C'était une lettre du curé de sa commune.

« Mon enfant, lui disait le saint homme:

« La main de Dieu s'est encore appesantie sur votre famille. Votre frère Louis s'est noyé par accident il y a trois mois. La femme de votre frère Jean est morte aussi, et lui-même a quitté ce monde...

« Il paraît que leur ruine était simulée, et que leur fuite n'avait d'autre but que de vous dépouiller.

« Les biens étaient assurés, les moissons vendues sur

» pied... Au moment de mourir, la grâce a touché Jean » Garnier, et, dans un testament à moi adressé, il vous » institue sa légataire universelle. Il vous laisse plus de » deux cent mille francs.... Réjouissez-vous et bénissez » Dieu, vous ne serez plus servante. »

M<sup>me</sup> Maillard, son mari et son fils étaient à la fois stupéfaits et consternés.

Mais la charmante fille était trop bonne et surtout trop heureuse pour les laisser une minute même sous cette douloureuse impression.

— Oui, dit-elle en se jetant dans les bras de sa maîtresse, oui, je bénis Dieu, chère mère. Embrassez-moi, nous sommes riches!.... Paul, je vous aime, voulez-vous être mon mari?...

— Si je le veux! s'écria le jeune homme en lui prenant les mains.

— Et si nous faisons comme toi, méchante, si nous refusons notre consentement?... dit M. Maillard en appliquant sur les joues de Marie deux gros et sonores baisers.

— Ce serait, dit l'espiègle tout à son bonheur et en rendant au brave homme ses baisers, se serait la première fois que vous auriez chagriné la servante de M. Maillard.

E. M. DE LYDEN.

FIN.

fautes depuis lors dans les demandes, et quelques lignes ont été favorisées par une hausse remarquable. Ce mouvement a coïncidé, d'ailleurs, avec la connaissance des recettes hebdomadaires, qui présentent cette fois des augmentations importantes pour la plupart des lignes. L'Orléans a monté de 6-25 à 4,385, le Nord de 7-50 à 961-25, le Midi de 16-25 à 587-50, l'Ouest de 7-50 à 520. Le Lyon marche sans hésitation vers le cours de 1,000 fr. Lorsque l'on songe que ses recettes permettent de compter pour cet exercice sur un revenu de 74 à 75 fr., on s'étonne que le Lyon n'ait pas depuis longtemps franchi ce cours. Dans les prix actuels, les acheteurs n'ont pas de mécomptes à redouter. Les honneurs de la semaine sont pour les chemins

de fer Russes, qui se sont relevés de 17-50 à 410. S'il faut nous en rapporter aux renseignements des journaux spéciaux, cette hausse serait motivée par le succès de nouvelles négociations engagées entre la compagnie et le gouvernement russe. Il serait question d'une subvention en argent, qui, concurremment avec le paiement de l'intérêt garanti au change fixe, placerait la compagnie dans des conditions très-solides, assimilerait ses actions à une sorte de fonds russe, et leur donnerait ainsi une sécurité que doivent priser très-haut les actionnaires.

Les actions du chemin de fer de la Croix-Rouge sont recherchées depuis quelques jours. L'inauguration prochaine de cette ligne et son prolongement

désormais assuré jusqu'à Bourg, justifient cet empressement des acheteurs.

La Société générale franco-serbe publie l'Etat de ses recettes qui se sont élevées pour la dernière semaine à 3,362 fr. — E. DUTIL.

(Correspondance hebdomadaire).

BOURSE DU 1<sup>er</sup> AOUT.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 68 00.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 97 90.

BOURSE DU 2 AOUT.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 00.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 98 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> VAILLIER, huissier à Saumur.

## VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir que, le dimanche quatre août 1861, il sera procédé, par le ministère de qui de droit, au domicile de M. Jean-Baptiste Bellanger, garde-champêtre, demeurant à Saint-Florent, commune de St-Hilaire-St Florent, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur de ses meubles et effets mobiliers.

Il sera vendu :

Deux armoires en noyer, un buffet à deux corps, deux bons lits complets, draps, serviettes, nappes, essuie-mains en toile fil, pendule, chaises, une huche, batterie de cuisine, plusieurs bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant.

(395) VAILLIER.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 54,

Occupée par M. Vincent, ferblantier, Et une autre MAISON, sise rue de la Chouetterie, joignant MM. Guillemet, Dutour et Bellaucourt.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (381)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 3 août 1861, à midi, à Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD,

UNE MAISON, ayant de très-belles caves, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, joignant M<sup>me</sup> veuve Rousseau et M. Guesdon;

Et 27 ares et demi de vigne, au canton de l'Hôpital, commune de Saint-Cyr-en-Bourg. (379)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

## A VENDRE

OU A LOUER  
Présentement,

Une MAISON, avec cour, jardin et vastes servitudes, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thiffoin, négociant.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (128)

## A VENDRE LE GRAND JARDIN DE LA TUFFERIE,

Situé faubourg de Nantilly.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue de Bordeaux. (380)

## A VENDRE

UNE TRÈS-BONNE CHIENNE D'ARRÊT,  
Race anglaise,

Apportant parfaitement.

S'adresser à M. FOUCHER, à la Platerie, commune de Restigné, près Bourgueil. (372)

## A CÉDER DE SUITE

UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Présentement

UN MAGASIN

Situé en face le Cimetière.

S'adresser à la veuve POTIN, rue de Nantilly, n<sup>o</sup> 46. (398)

## A LOUER

Une Remise, une Écurie à deux chevaux, grenier au-dessus.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, à Saumur. (346)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1862,

L'HOTEL

DE LA BOULE D'OR

A Saumur.

S'adresser à M. OLIVIER, rue de Bordeaux, 5, à Saumur. (366)

## DUPONT,

CARROSSIER A SAUMUR,

Place du Petit-Thouars,

A l'honneur de prévenir sa clientèle et toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il vient de joindre, à ses ateliers de forge et de charronnage, la sellerie, ce qui le met à même de confectionner la voiture entièrement chez lui.

Il se chargera de toutes les réparations de sellerie et de harnais. On trouvera dans son magasin les dessins de voitures les plus nouveaux, voitures confectionnées, harnais, articles d'écurie, fournitures telles que passe-partout, éponges, pean à laver, tapis, lanternes, fouets, cirage, le tout aux prix les plus modérés (393)

## A LOUER.

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

## Changeement de Domicile.

LEFFET, PEINTRE, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 92, a transféré son atelier de peinture, rue des Forges, n<sup>o</sup> 5.

## DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de Salsepareille composé, de QUET Aîné, est garanti sans Mercure; il guérit les Affections de la peau, les Dartres, les Scrofules, les Rhumatismes, les Maladies secrètes même les plus anciennes, etc., etc. Il faut toujours exiger l'Instruction, le Cachet et la Signature Quet Aîné. — Dépôt dans les principales villes, et à Saumur, à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, n<sup>o</sup> 7. (360)

## VINGT ANS DE SUCCÈS

Au moment des chaleurs, nous recommandons l'emploi de l'ALCOOL DE MENTHE DE RICQLES. Moyennant quelques gouttes de cette liqueur dans un verre d'eau, sucrée ou non, on obtient la boisson la plus agréable, la plus saine, la plus rafraîchissante et la moins coûteuse dont on puisse se servir. Cet élixir devrait donc trouver sa place dans toutes les familles, attendu qu'il facilite supérieurement la digestion, fortifie l'estomac même le plus débilité, débarrasse des maux de tête, des coliques, purifie le sang, calme les nerfs et dissipe à l'instant le moindre malaise. — En flacons cachetés de 2 fr. 50 et 5 fr., avec l'Instruction portant le cachet et la griffe de l'inventeur, H. de RICQLES, cours d'Herbouville, 9, à Lyon; à Paris, 5, cité Trévise.

Dépôt dans toutes les principales pharmacies et maisons de droguerie de la France et de l'étranger. — A Saumur, chez M. MENIER, confiseur. (343)

Librairie MONNOYER FRÈRES, éditeurs, au Mans (Sarthe).

## HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

## PROVINCE DU MAINE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,

Avec des considérations pratiques sur le caractère, les mœurs, les usages de ses habitants,

DES MENTIONS BIOGRAPHIQUES DE SES COMTES, DE SES ÉVÊQUES ET DE SES HOMMES REMARQUABLES ANCIENS ET MODERNES,

Par A. LEPELLETIER DE LA SARTHE.

2 beaux volumes in-8<sup>o</sup> de 600 pages au moins chacun.

## SOUSCRIPTION.

Le prix de l'ouvrage est de 12 fr. pour les souscripteurs seulement, sans aucune autre obligation que de solder, en le recevant, chacun des deux volumes qui formeront tout l'ouvrage, dont le manuscrit est prêt. L'impression sera terminée dans le cours de l'année.

On souscrit à Saumur au Bureau de l'ÉCHO SAUMUROIS.

## TRAITÉ DE L'AMÉLIORATION DES LIQUIDES

Tels que vins, alcools, eaux-de-vie, liqueurs, rhums, kirchs, bières, sirops, cidres, poirés et vinaigres, contenant la manière de les fabriquer, améliorer, clarifier et conserver, ainsi que l'art de déguster, reconnaître et classer les vins, etc., etc., 1 vol. grand in-18, 3 fr. et 3 fr. 20 c. franco par la poste.

Envoyer un mandat de poste, ou des timbres-poste à 20 c., à M. LEBRUN, quai Saint-Michel, 23, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

BEAUTE! — FRAICHEUR! — SANTÉ! — SALUBRITÉ!

PRIX  
1 fr. 50

## VINAIGRE A LA VIOLETTE

PRIX  
1 fr. 50

Ce Vinaigre de Toilette par excellence, le plus à la mode aujourd'hui dans la bonne société, se recommande autant par la richesse et la distinction de son parfum que par ses propriétés éminemment toniques et rafraîchissantes pour la toilette du corps et du visage. Son emploi dans un bain est des plus hygiéniques et des plus agréables; après la barbe, il dissipe le feu du rasoir; il est enfin sanitaire et anti-méphitique.

Chez E. COUDRAY, Parfumeur, 13, rue d'Enghien, Paris,

ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le